



## Précisions relatives à la reprise de la Fonderie de Bretagne

- Un projet fondé sur le maintien des activités historiques et la diversification dans le secteur de la défense ;
- Une intégration qui renforce les activités du Groupe Europlasma dans la défense, à l'heure où la demande pour les corps creux de moyen et gros calibres est plus que jamais croissante en Europe.

Europlasma, **groupe industriel spécialisé dans le développement d'activités stratégiques, dans la dépollution et dans la décarbonation**, souhaite apporter des précisions concernant sa désignation, par le Tribunal de commerce de Rennes, en qualité de repreneur de la Fonderie de Bretagne<sup>1</sup>, spécialisée dans la production des pièces de fonte brutes et usinées.

Cette décision entraîne :

- La reprise par le Groupe Europlasma du fonds de commerce exploité par la Fonderie de Bretagne ainsi que les actifs y afférents, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 ;
- Le maintien de près de 90% des effectifs, soit 266 emplois ;
- La poursuite de l'activité historique de production de pièces de fonderie, à destination de l'industrie automobile et de nouveaux secteurs ;
- La diversification dans le domaine de la défense, afin de répondre à un enjeu de souveraineté nationale et à une demande croissante à l'échelle européenne.

### Un projet industriel au service de l'excellence et de la souveraineté stratégique

Le plan de retournement qui sera mis en œuvre s'appuiera sur les savoir-faire remarquables de la Fonderie de Bretagne, associés aux expertises développées par le groupe Europlasma. Il est constitué des 4 axes fondamentaux suivants :

- **La diversification de l'activité** afin d'accroître les volumes de production grâce à de nouveaux clients hors du secteur automobile, et améliorer les marges avec de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée ;
- **La modernisation de l'outil productif** pour optimiser les performances du process industriel ;
- **La réduction de la consommation d'énergie**, véritable enjeu stratégique pour la Fonderie de Bretagne, en favorisant à terme l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable sur le site afin de réduire la dépendance à la fluctuation des coûts énergétiques ;
- **L'amélioration** de façon continue **des process de production**, en lien avec les meilleures pratiques de la filière.

### Un projet soutenu par plusieurs grands acteurs

Ce projet de reprise est rendu possible grâce à la mobilisation et la détermination de différents acteurs privés et publics, qui se sont engagés à apporter les financements suivants :

- 25,8 M€ de la part de Renault, client historique, au titre du maintien d'un plan de soutien aux efforts de diversification du site ;
- Jusqu'à 18,8 M€ de dispositifs de l'État et des collectivités locales. Le Fonds de développement économique et social (FDES) est notamment engagé à hauteur de 7 M€ aux côtés de la Région Bretagne et de Lorient Agglomération ;
- 15 M€ en fonds propres investis par le Groupe Europlasma, répartis sur 3 ans, issus notamment du programme de financement obligataire souscrit en 2024 par le Groupe<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir communiqué [du 25 avril 2025](#)

<sup>2</sup> Voir communiqué [du 24 avril 2024](#).

## À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- **L'industrie** : fabrication de pièces forgées (corps creux, roues de train...) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- **La dépollution** : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- **La décarbonation** : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400PDG8 - ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

## Contacts :

### **Europlasma**

#### **Relations actionnaires**

+ 33 (0) 556 497 000 – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

### **ACTUS finance & communication**

**Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME** – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – [europlasma@actus.fr](mailto:europlasma@actus.fr)

**Amaury DUGAST** – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – [adugast@actus.fr](mailto:adugast@actus.fr)

## **Avertissement**

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place en avril 2024<sup>3</sup> un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing.

<sup>3</sup> [2024-04-24-Financement-OCABSA-EPF-2024\\_VDEF.pdf](#)

Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)).